

VENTE DE MATERIELS
DE L'UIOM A LA SOCIETE SUEZ

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques -
Déchets ménagers
VL / LRM
N° 2019-D-141

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la vente de matériels de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **AERO CONDENSEUR**
 - Marque : BRONSWERK HEAT TRANSFER BV
 - Modèle : Aéro condenser
 - N° de série : 20835
- **ADOUCCISSEUR**
 - Marque : PENTAIR / STRUCTURAL
 - Modèle : Structural C-2469-A3
 - N° de série : A1133 - 150908
- **COMPRESSEUR**
 - Marque : Compair
 - Modèle : Delcos XL
 - Type : L55RS – 10A
 - N° de série : CD100 2331 7001

Article 2 – La société SUEZ, située 31 rue Thomas Edison – CS 60072 – 33612 CANEJAN cedex se porte acquéreur de ces matériels pour un montant total de 10 000 € décomposé comme suit :

- Aérocondenseur : 6 500 €
- Adoucisseur : 500 €
- Compresseur : 3 000 €.

Article 3 – La recette est inscrite au budget déchets ménagers – article 778 – rubrique 812.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 mai 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **15/05/2019**
Publié ou notifié,
Le **15/05/2019**